
Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 22 février 2016
Séance tenue le 22 février 2016

Résolution: CM16 0175

Déclaration d'opposition à la demande de transfert d'eau de la Ville de Waukesha

Attendu que le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent représente environ 20% des ressources mondiales en eau douce de surface;

Attendu que la Ville de Montréal est membre actif de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, qui fait entendre la voix des maires pour assurer la protection, la restauration et la mise en valeur des Grands Lacs et du Saint-Laurent et que celle-ci s'oppose à la demande de transfert d'eau de la Ville de Waukesha;

Attendu que la Ville de Montréal investira plus 1,2 milliard de dollars dans ses infrastructures d'eau de 2016 à 2018 afin d'assurer leur pérennité, d'améliorer leur efficacité, de diminuer les surverses et ce, dans le but de protéger notre approvisionnement, la ressource et améliorer la qualité de l'eau notamment du fleuve;

Attendu que le 13 décembre 2005, les gouverneurs des états de l'Illinois, de l'Indiana, du Michigan, du Minnesota, de New York, de l'Ohio, de la Pennsylvanie et du Wisconsin, ainsi que les premiers ministres de l'Ontario et du Québec ont signé *l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent*, créant le Conseil régional des Grands Lacs et du Saint-Laurent et que les mêmes gouverneurs ont signé le *Pacte des Grands Lacs*, qui a ensuite été approuvé par le Congrès américain et signé par le président et que ces documents interdisent les transferts d'eau hors du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent, sauf pour les communautés situées dans des comtés chevauchant la ligne de partage des eaux entre le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent et d'autres bassins;

Attendu que la Ville de Waukesha dans le Wisconsin, fait partie du comté de Waukesha chevauchant ladite ligne de partage des eaux, qu'elle a déposé une demande de transfert d'eau du lac Michigan pour l'utiliser comme source d'eau potable auprès du Wisconsin Department of Natural Resources, qui a déclaré cette demande admissible et l'a transférée le 7 janvier 2016 au Conseil régional et au conseil du Pacte des Grands Lacs et du Saint-Laurent pour étude;

Attendu que la demande ne respecte pas les termes du Pacte en termes de nécessité de ce transfert d'eau, des critères de qualité d'eau de la Ville de Waukesha et que celle-ci planifie de fournir de l'eau à des communautés voisines, qui n'ont pas démontré le besoin d'une nouvelle source d'eau;

Attendu que les impacts de l'écoulement de retour vers le lac Michigan par la rivière Root causeront d'importants changements à l'écosystème et aux berges urbaines de l'embouchure de la rivière;

Il est proposé par Mme Chantal Rouleau

appuyé par M. Jean-François Parenteau
M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1 - que la Ville de Montréal, en tant que membre de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, réitère son engagement à la protection de nos ressources en eau en demandant aux gouverneurs des états de l'Illinois, de l'Indiana, du Michigan, du Minnesota, de New York, de l'Ohio, de la Pennsylvanie et du Wisconsin, aux premiers ministres de l'Ontario et du Québec ainsi qu'à leurs représentants au sein du Conseil régional et du Conseil du Pacte de rejeter la demande de transfert d'eau de la Ville de Waukesha dans sa forme actuelle;
- 2 - que la Ville de Montréal demande aux gouverneurs et premiers ministres représentés au Conseil régional et au Conseil du Pacte de s'assurer de la transparence du processus d'étude de la demande en fournissant toute l'information nécessaire notamment à tous les intéressés et populations concernées;
- 3 - qu'une copie de cette résolution soit transmise aux gouverneurs des états de l'Illinois, de l'Indiana, du Michigan, du Minnesota, de New York, de l'Ohio, de la Pennsylvanie et du Wisconsin, aux premiers ministres de l'Ontario et du Québec, à leurs représentants au sein du Conseil régional et du Conseil du Pacte et à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

Un débat s'engage.

À 16 h 04, le président, M. Frantz Benjamin, reprend le fauteuil présidentiel.

Adopté à l'unanimité.

15.06
/pl

Denis CODERRE

Maire

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 25 février 2016